Interpellation présentée par le député : M. Roger Denevs

Date de dépôt : 6 mai 2010

## Interpellation urgente écrite Le Conseiller d'Etat Mark Muller à Vancouver : encore des précisions, syp

Mesdames et Messieurs les députés,

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat à mon interpellation urgente IUE 949 concernant la présence d'une délégation du Conseil d'Etat à Vancouver pour les Jeux Olympiques d'hiver 2010, il s'avère que le Conseil d'Etat reste peu précis, malgré ma demande explicite, concernant <u>la/les rubrique /s bud gétaire/s exacte/s</u> sur lesquelles ces dépe nses ont été imputées.

N'étant d'ailleurs pas convaincu que le Conseil d'Etat peut de lui-même, et sans mandat explicite de notre Grand Conseil, effectuer un tel voyage car il a occasionné des dépenses (57'700 F se lon la réponse à l'IUE précédente; 949-A), il me semblerait opportun de nous indiquer **quand** le Conseil d'Etat a-t-il pris une décision formelle autorisant ce voyage ou à « poursuivre d'un travail préparatoire en vue d'une éventuelle candidature genevoise aux Jeux Olympiques d'hiver de 2022 à la suite d'une première tentative pilotée par Genève Tourisme ».

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous indiquer précisément la date de la décision du C onseil d'Etat ayant autorisé ce voya ge ou ce « travail préparatoire » et les rubriques budgétaires sur lesquelles ce voyage a été imputé.